

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 1^{er} août 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00251 et D08-01-18/B-00252
Propriétaire(s) : Caruso Investments Inc.
Emplacement : 300, (302), avenue Elmgrove
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 12, plan enr. 184
Zonage : R4G
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite démolir la maison et la remise existantes et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Chaque parcelle sera occupée par un triplex de trois étages proposé.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et de concessions de servitude/emprise. La propriété est représentée par les parties 5 à 8 sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00251	9,08 m	30,18 m	274 m ²	5 et 6	302, av. Elmgrove triplex proposé
B-00252	9,08 m	30,18 m	273,9 m ²	7 et 8	300, av. Elmgrove triplex proposé

Il est proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 6 au bénéfice de la propriétaire des parties 7 et 8 et sur la partie 7 au bénéfice des parties 5 et 6 aux fins d'accès partagé au stationnement à l'arrière des propriétés.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles ainsi que l'aménagement proposé sur chacune des parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures D08-02-18/A-00246 et D08-02-18/A-00247 ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes. Des demandes

similaires (D08-02-18/A-00248 et D08-02-18/A-00249) ont aussi été présentées par la propriétaire du bien-fonds voisin au 300, avenue Elmgrove.